

<https://www.snetap-fsu.fr/Reforme-du-Lyce-une-delegation-du-SNETAP-FSU-entendue-a-l-Assemblee-nationale.html>



Une délégation du SNETAP-FSU entendue à l'Assemblée nationale au sujet de la Réforme du Lycée



- Les Dossiers - Pédagogie -
Date de mise en ligne : lundi 25 novembre 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le SNETAP-FSU porte devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale la situation de la filière générale de l'enseignement agricole.



« La réforme du lycée fragilise la filière générale dans l'enseignement agricole »

Le mardi 19 novembre dernier, le SNETAP-FSU a participé à la table ronde organisée par la mission « flash » de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale concernant la carte des spécialités de la classe de 1ère Générale et ses effets.

Voici les points majeurs que nous avons portés lors de cette audience :

- **Malgré ses 50 ans la filière générale (BAC Agronomie, D', S, S-EAT) dans l'enseignement agricole reste méconnue.**
- **C'est une filière générale avec des effectifs raisonnables par classe,**
 - æ 150 classes (1ère et terminale) dans le Public,
 - æ 20 élèves par classe en moyenne,

Une délégation du SNETAP-FSU entendue à l'Assemblée nationale au sujet de la Réforme du Lycée

æ 3247 élèves scolarisés,
æ Évolution : +12 % depuis 2009.

- **Avec de bons résultats :**

Pour preuve, en 2019, au Bac S EAT, le taux de réussite a été de 92,9% (soit 1,5 points plus élevé que la moyenne nationale de cette série). Plus de 1800 candidats ont réussi avec succès ce diplôme.

- **Mais pour laquelle le Ministère de l'Agriculture n'a autorisé l'ouverture que de 3 spécialités en 1ère à la rentrée 2019 :**

æ Nous disposons d'une spécialité qui ne se fait qu'en lycée agricole : Biologie écologie. Mais l'agronomie n'est pas enseignée dans cette spécialité...comme c'était le cas en EAT...

æ La note de service [DGER](#) du 7/11/18 fixe le nombre de 3 spécialités et 3 spécialités seulement (contre souvent 7 à l'[EN](#)). Avec 3 spécialités scientifiques, comme pour le Bac S... le BAC S est maintenu...Est-ce l'esprit de la réforme ?

æ À notre grand regret, la spécialité SES n'est donc pas proposée dans les lycées agricoles mais pourrait l'être en partenariat. Cependant, le cadre réglementaire n'est pas clair...et cela serait à la charge des établissements ? Des familles ?

æ Le financement de deux (ou trois) doublettes BIO-ÉCO et PC / BIO-ÉCO MATH OU PC et MATHS n'est pas assuré compte tenu d'une [DGH](#) contrainte. Le Ministère de l'Agriculture considère (comment ???) que la doublette PC-BIO ÉCOLOGIE constitue le schéma pédagogique le plus équilibré pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur long...

æ Pour les familles, les élèves, c'est le plus grand flou également sur les combinaisons possibles en terminale...que vaut l'affichage sur le site Chlorofil...car la carte des doublettes se fera selon le projet des lycées, la stratégie des autorités académiques.... les moyens...

- **La situation actuelle révèle un problème de financement des options pour accompagner les spécialités.**

- **Les premiers effets de la réforme :**

æ La spécialité BIO-ECO est bien un parent pauvre parmi les autres spécialités : elle n'est pas toujours indiquée dans les brochures. Elle n'est pas toujours équivalente à la spécialité SVT (ce que « promettait » le Ministère de l'agriculture).

æ Autre problème. On constate une baisse des effectifs en classe de 1ère G par rapport aux effectifs de 1ère S (jusqu'à -10 % dans certaines [régions](#)). On a assisté dans certains établissements au départ d'élèves de 2nd GT vers lycées de l'EN, faute de spécialités assez nombreuses.

Ce que l'on demande :

" L'ouverture d'un 4e voire d'une 5e spécialité dans toutes les lycées agricoles proposant la filière générale,

" Le financement de plusieurs doublettes et des options : maths complémentaires, maths expertes,

" Il est nécessaire également de développer de vrais partenariats, de mettre en place une communication commune entre les lycées [EN](#) et AGRICOLES,

" Pour ce qui est de la spécialité Biologie-écologie, elle doit être traitée à égalité avec la spécialité SVT de l'EN.

La délégation du SNETAP-FSU

Serge PAGNIER, secrétaire général adjoint

Maël CHAUVIN, membre du bureau national

Raphaël BOUTON, enseignant de biologie-écologie

Yoann VIGNER, membre du bureau national

[Télécharger le compte-rendu de l'audition.](#)